

Égliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n°31



Egliseneuve d'Entraigues

Communauté de communes du Sancy



Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public

Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 : Eliane Goy

Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud

Jeudi : Didier Cardenoux

Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

ADMR ABRI Cézallier-Sancy : 04 73 81 26 61

Pharmacie : Claire Beghein : 04 73 71 91 37

Députée : Laurence Vichnievsky

laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

Sous-Préfet :

Bertrand Ducros : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc

63240 Le Mont-Dore -

Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Cabinet médical des hauts plateaux d'Égliseneuve

04 73 79 50 68

Fanny TESTARD

Marina TOURNADRE

Consultations à Égliseneuve tous les lundis, mercredis et vendredis ou sur rendez-vous

Sophie ROBINNE (homéopathe) : 07 64 08 88 63

Cabinet d'ostéopathie (Besse) : 04 73 89 68 78

Clément Chaput

Pascal Ferrand

Marion Planeix

Pierre Saint Denis

Kinésithérapeutes :

Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Égliseneuve)

Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)

Camille Capdupuy : 04 73 84 17 84 (Besse)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Dentistes (Besse) :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09

Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

Infirmiers :

Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Égliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Cabinet Vétérinaire :

VET'AU SANCY : 04 73 71 94 67

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en mairie

Ligne régulière des Autocars André LR 108 (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30

Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—Arrivée Égliseneuve 18:14

(Lundi et mercredi). Plus de renseignements : laregionvoustransporte.fr

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve 19:45** (Vendredi)

Le mot du Maire



Chères Egliseneuveoises, chers Egliseneuveois,

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous retrouver avec notre bulletin municipal.

Au cours de l'année 2023, nous avons pu achever quelques réalisations :

- l'ouverture de l'aire naturelle de camping,*
- la dernière tranche de rénovation du réseau d'eau,*
- la voirie et la passerelle du pont de la Croix Marquis.*

Nous devrions en 2024 voir progresser les dossiers en cours :

- remplacement des portes de la mairie,*
- rénovation de l'éclairage public,*
- réalisation de deux appartements dans l'ancien foyer logement,*
- rénovation de la Maison de Commune en logements sociaux par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Sancy,*
- des travaux de voirie,*
- l'adressage dans les villages.*

Nous souhaitons également modifier le Plan Local d'Urbanisme afin d'obtenir une parcelle constructible dans le bourg, dans le prolongement du lotissement Elie Cledele. Ceci sera conditionné par l'accord de l'Etat puisque la loi ZAN limite considérablement l'extension de l'urbanisme.

Etant donné les difficultés auxquelles doit faire face la ruralité, nous devons lutter pour développer notre commune. Certes, nous sommes moins nombreux, 340 habitants, mais nous avons la chance de disposer de tous les commerces et services indispensables, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes environnantes. Nous tenons donc à saluer le travail des commerçants, artisans, professionnels de santé, agriculteurs et associations qui sont l'âme et la vie de notre village. Merci également aux employés communaux pour leur implication dans leur travail.

En l'attente de vous rencontrer lors des manifestations de l'année, et restant à votre disposition, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très belle année 2024, pleine de santé, bonheur et réussite pour vous et vos proches.

Amicalement.

Didier CARDENOUX

La vie communale

L'intégralité des procès-verbaux de CM est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie

Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal – 4 août 2023

VENTE DES LOTS 2 - 3 ET 4 AU LOTISSEMENT DU PRE DE GENDRE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que des offres d'achat pour les lots :

- N° 2 (parcelle AB 567 d'une surface de 494 m2)
 - N° 3 (parcelle AB 567 d'une surface de 494 m2)
 - N° 4 (parcelle AB 569 d'une surface de 501 m2)
- du lotissement du « Pré de Gendre » sont parvenues en mairie.
Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :
- **DONNE** son accord aux propositions ci-dessus évoquées au prix fixé par délibération du 14 décembre 2013, soit 22 € le mètre carré.
 - **DIT** que les lots seront vendus au prix TTC comme suit :
 - o Lot 2 : 10 868 € à Ludovic LAROQUE et Véronique DESCHAMPS,
 - o Lot 3 : 10 868 € à la SCI ROME (Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS et Madame Agnès BONNEFOY DESCHAMPS)
 - o Lot 4 : 11 022 € à Patrick et Pascale BERGEY
 - **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette transaction et notamment l'acte notarié.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les prix des repas à la cantine scolaire qui se maintiennent comme suit :
- repas enfant : 4.20 €
- repas adulte (personnel communal, élus, enseignants) : 6.50 €

FERMAGES 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, chaque année, il convient d'encaisser les fermages dus par le GAEC DE LA COMBECHAVE, Monsieur Jacques GILBERT et Monsieur Thierry CHAUVET.

A l'unanimité, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2023 dû par le GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de : 572.41 €.

Le montant du fermage annuel pour 2022 dû par Monsieur Thierry CHAUVET pour le Pré de Gendre, le Pré des Rivaux et le Pré de la Mage s'élève à la somme de : 789.21 €.

Le montant du fermage annuel pour 2022 dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :
La Longeix : 318.87 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **PROGRAMME « TOIT SOCIAL ET SOLIDAIRE »** : Les élus ont pris connaissance du projet définitif qui prévoit la création d'un appartement au rez-de-chaussée et d'un autre appartement réparti sur les deux niveaux supérieurs de l'ancien bâtiment du CCAS. La consultation des entreprises devrait être lancée au mois de septembre prochain et les travaux devraient débuter fin 2023, début 2024. Le local actuellement occupé par l'association « Le Club de l'Amitié » lui reste destiné. Il devra cependant être libéré pendant les travaux.

- **PROPOSITION DE L'ATELIER PAPON POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX APPARTEMENTS DANS L'ANCIEN FOYER LOGEMENT** : l'estimation des travaux s'élève à la somme TTC de 162 156 € (honoraires compris). Il est fait rappel de la subvention accordée par la Région pour un montant de 51 800 €. La Communauté de Communes du Massif du Sancy ainsi que le Département du PDD devraient apporter leur concours. Contact sera pris pour le montage des dossiers de demandes de subventions.
- **DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DE LA MAIRIE-ÉCOLE** : Après avoir pris connaissance des trois propositions chiffrées, il est décidé de contacter l'entreprise MOREL pour des renseignements complémentaires.

Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 28 septembre 2023

EMPRUNT CRCA : VOIRIE ET REMPLACEMENT DES PORTES DE LA MAIRIE-ÉCOLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du financement des travaux de voirie et du remplacement des portes de l'immeuble « mairie-école » il convient de contracter un prêt. Il précise que des demandes de simulations ont été déposées auprès du Crédit Agricole, de la Banque postale, de la Banque Populaire, de la Caisse d'Épargne et de la Banque des Territoires.

Les propositions sont soumises pour avis aux élus et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander au Crédit Agricole et aux conditions de taux de l'institution en vigueur, l'attribution d'un prêt de 40 000 € au taux fixé à 4.16 % et dont le remboursement s'effectuera en sept années par échéances constantes annuelles.
Monsieur le Maire prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Il prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer les paiements desdites échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

RÉCUPÉRATION DE LA TAXE OM 2023 AUPRÈS DES LOCATAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les locataires des appartements communaux sont redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qu'il convient, comme chaque année, de récupérer cette taxe auprès des locataires.

Le Conseil municipal ayant oui et après délibération, à l'unanimité, décide de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 comme suit :

| | |
|---|----------|
| - SARL Epicerie Maire-Baduel | 215.00 € |
| - Christian GREGOIRE | 105.00 € |
| - Jean-Baptiste LOURS | 79.00 € |
| - Paulette et Max LACHAIZE | 143.00 € |
| - Martine et Alain BLAVIGNAC | 138.00 € |
| - Bureau de Poste | 195.00 € |
| - Alexandra MARGIOTTI et Pierrick LE NAVELANT | 96.00 € |

ADRESSAGE DES VILLAGES ET LIEUX-DITS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de programmer l'adressage des villages et des lieux-dits de la commune. Il précise que, dans le cadre du FIC, cette opération peut prétendre à une subvention du Conseil départemental.

Deux devis sont soumis pour avis aux élus et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de PLANIGRAPHE pour la somme TTC de 3 600 €.

OPÉRATION COCON REMPLACEMENT CHAUDIÈRES FIOUL

Considérant l'opération collective COCON63-3 initiée par le Département avec l'appui technique de l'Aduhme ayant pour vocation de substituer les chaudières fioul/propane des bâtiments des collectivités publiques du Puy-de-Dôme par des solutions de production de chaleur renouvelable, afin faire face aux obligations réglementaires de réduction des émissions de CO2 et de faire face à l'envolée des prix de l'énergie.

Considérant que la commune d'Egliseneuve d'Entraigues a répondu au recensement des chaudières fioul et propane de ses bâtiments et a manifesté son intérêt à participer à cette opération collective, et qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues d'adhérer au groupement de commandes pour les études portant sur le changement des chaudières fioul et propane – Opération COCON63 - 3,

DÉCIDE

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, ci-joint en annexe 01, pour la réalisation des études portant sur le changement des chaudières fioul et propane, au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, exercera le rôle de coordonnateur, et sera en charge de passer, signer et exécuter, en notre nom et pour notre compte, l'ensemble des documents et des marchés et/ou accords-cadres, y compris les marchés subséquents, nécessaires à la réalisation de l'objet du présent groupement de commandes,

2°) d'autoriser également le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser l'ensemble des subventions relatives à ces études pour notre compte (lesquelles seront déduites de notre part du montant des marchés relatifs à ces études),

3°) d'approuver l'adhésion audit groupement pour la réalisation des études portant sur le changement des chaudières fioul et propane pour l'ensemble des équipements (chaudières fioul et /ou propane) identifiés à l'annexe 02, pour lesquels le changement est envisagé,

4°) d'autoriser Monsieur Didier CARDENOUX, en sa qualité de Maire représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

5°) Prendre note qu'à l'issue de la tranche ferme (étude multi énergie) et au vu des résultats communiqués, une délibération sera nécessaire afin de notifier la volonté de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues d'approfondir vers des études de faisabilité (Tranche optionnelle), d'identifier les équipements concernés et d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

LOCATION APPARTEMENT ANCIENNE CASERNE A LA SARL VET'AU SANCY AU 1-11-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'appartement n° 1 de l'ancien centre de secours sera libéré par Monsieur LOURS le 30 septembre 2023.

La SARL « VET'AU SANCY » représentée par Méloé TRONCHE-FAUCHER, intéressée, souhaiterait aménager au 1^{er} novembre 2023 et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DIT** que la présente location est consentie pour une durée de six ans à compter du 1^{er} novembre 2023 à la SARL « VET'AU SANCY » moyennant un loyer mensuel de 300 €.
 - **DIT** qu'un dépôt de garantie du même montant sera facturé avec le premier mois de loyer.
- MANDATE** Monsieur le Maire pour la signature du bail.

Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 23 novembre 2023

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

Le Conseil Municipal après délibération :ybu

- étant entendu que l'estimation globale des dépenses correspondant aux conditions économiques à la date d'établissement du projet s'élève à la somme de 56 000.00 € HT,
- que conformément aux décisions prises par son comité, le territoire d'énergie du PDD peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H. T.

- **ACCEPTE** la prise en charge du fond de concours communal égale à 50 % de ce montant (auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe s'il y en a) soit la somme de 28 018.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour la rénovation de l'éclairage public en LED.

ADHÉSION A L'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale)

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale de l'Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) en date du 2 octobre 2017, du 9 mars 2018 et du 10 décembre 2018 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'ADIT en date du 21 février 2019 relative à la définition d'une offre de services numériques au bénéfice de ses adhérents ;

Vu la délibération de la commune en date du 23-11-2023 relative à son adhésion à l'ADIT ;

Vu l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;

En vertu de l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales pour l'exercice des compétences relatives à la solidarité des territoires.

Par ailleurs, en application de l'article L.3232-1-1 du CGCT, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines précisés dans ce même article, une assistance technique.

Par délibération en date du 14 mars 2017 et conformément à l'article L.5511-1 du CGCT, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a alors approuvé la création et les statuts d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT), sous la forme d'un établissement public administratif rattaché au département du Puy-de-Dôme.

Suite au désengagement progressif des services de l'État, qui se concrétise notamment par la disparition de l'ATESAT, cette agence a donc pour objet de proposer aux communes et EPI du département du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui.

Pour ce faire, une offre de base et une offre complémentaire de services « à la carte » (tels que décrits à l'adresse suivante : <https://adit63.puy-de-dome.fr>) sont proposés.

Les adhérents de l'ADIT sont soit des communes et groupements de communes éligibles au sens des articles R. 3232-1 et D. 3334-8-1 du code général des collectivités territoriales, soit des communes non éligibles et de moins de 2000 habitants, soit des communes et groupements de communes autres que les deux catégories précédentes.

Chaque catégorie d'adhérents a la possibilité de souscrire à une offre selon sa qualité conformément à la grille tarifaire annexée à la présente.

Lorsque la commune ou l'EPI est membre de l'ADIT, il peut alors en sa qualité et en cas de besoin solliciter cette dernière afin de bénéficier des prestations de service liées à l'offre de base qu'il aura choisie, ainsi que celles liées à l'offre complémentaire après avoir, dans ce cas, accepté le devis qui lui aura été préalablement transmis par l'ADIT.

Sa qualité de membre de l'ADIT permet à la commune ou à l'EPI de participer aux organes de gouvernance.

L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'ADIT (consultables à l'adresse suivante :

<https://adit63.puy-de-dome.fr>)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE MODIFIER** son adhésion à l'Agence départementale d'ingénierie territoriale à compter de l'année 2024 ;

- **D'AUTORISER**, conformément aux statuts de l'agence, le maire ou le président de l'EPI à représenter la commune ou l'EPI au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ;

- **D'APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de services choisie*, à savoir :

- o **Forfaits illimités « solidaires »**
 - 1 €/hbt pour le SATEA
 - 4 €/hbt tous domaines hors SATEA
 - 5 €/hbt tous domaines
- o **Forfait illimité « non solidaire » : 5 € HT/hbt tous domaines hors SATEA**
- o **0,2 € HT / hbt plafonnée à 3 000 € : accès à l'offre complémentaire sur devis**
- o **0,1 € HT/hbt plafonnée à 300 € : offre de services numériques exclusivement ;**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents, si l'offre souscrite le permet.

DEMANDE DE MADAME CÉCILE JAFFRE

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance adressée aux élus par Madame Cécile JAFFRE, kinésithérapeute, qui, dans le cadre de son activité professionnelle, souhaite intégrer l'équipe des médecins et infirmières au sein du cabinet médical.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner l'autorisation d'occuper le cabinet médical à Madame Cécile JAFFRE à raison d'un jour par semaine (mardi) ;
- **DIT** qu'une participation financière mensuelle aux charges lui sera demandée au même titre que les médecins et infirmières à raison de 100 € avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2023.

SRDEII 2023-2028 - AIDE AUX TPE-PME ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy a délibéré en faveur du renouvellement du dispositif d'Aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat avec point de vente pour la période 2023-2028.

Pour mémoire, l'attribution de cette aide par la Région Rhône Alpes Auvergne et la Communauté de Communes du Massif du Sancy est conditionnée à l'attribution par la commune sur laquelle est implantée l'entreprise d'une subvention du même montant.

Pour information, cette aide aux entreprises s'articule de la manière suivante :

- Une aide financière de la région Rhône Alpes Auvergne fixée à 20 % des dépenses plafonnées à 50 000 € (2 000 € de plancher et 10 000 € de plafond) ;
- Une aide de la Communauté de Communes du Massif du Sancy de 5 % si la commune sur laquelle l'entreprise est basée valide le projet et cofinance à la même hauteur.

Les élus, après délibération, par 10 voix pour et 01 abstention :

- **DONNENT** leur accord pour la signature de la convention qui s'impose entre la Région Rhône Alpes Auvergne, la Communauté de Communes du Massif du Sancy et les communes membres afin de renouveler ce dispositif.

LOCATION DU CABINET MÉDICAL POUR 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune loue le cabinet médical à Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour le mettre à la disposition des médecins de Besse, des infirmiers et d'une kinésithérapeute qui assurent des consultations trois jours par semaine. Il convient à ce jour de fixer à la fois le montant du loyer dû à Monsieur VERGNE et le montant de la participation des occupants.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire le bail avec Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour la location de l'ancien cabinet médical sis route de St Genès à raison d'un loyer annuel de 4 000 €.
- **DÉCIDE** de fixer à 500 € mensuels la participation aux charges locatives des occupants comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

| | |
|--|----------|
| o Docteurs SUDRE, TOURNADRE et TESTARD | 300.00 € |
| o Madame Hélène PHÉLUT, infirmière | 100.00 € |
| o Madame Cécile JAFFRE, kinésithérapeute | 100.00 € |
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer la convention qui s'impose.

Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 21 décembre 2023

RÉALISATION D'UN BILAN DU PLU

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réaliser un bilan du PLU communal. Renseignements pris auprès du bureau « RÉALITÉS ET DESCOEUR », cette opération s'élève à la somme H. T. de 2 800 € avec deux options complémentaires :

- Réunion en Conseil municipal 690.00 €
- Réunion supplémentaire 540.00 €

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner un avis favorable à la proposition susvisée sans option supplémentaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à porter le projet et à accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

DETR ET FIC 2024 POUR ADRESSAGE DES VILLAGES ET TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre des prévisions budgétaires pour l'année 2024, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet d'adressage des villages et le programme de voirie (Rue des Rivaux, Rue des Sagnes et une portion du chemin d'Espinat) pour la somme globale H. T. de 79 295,58 €

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter les aides financières auprès des instances ci-dessous désignées concernant l'opération susvisée pour un montant H. T. de 79 295,58 € comme suit :
 - o Montant des travaux H. T.
 - ADRESSAGE 14 815,58 €
 - VOIRIE 64 480,00 €
 - o Subvention du Conseil départemental FIC (40%)
 - ADRESSAGE 5 926,23 €
 - VOIRIE 25 792,00 €
 - o Subvention DETR (30%)
 - ADRESSAGE 4 444,67 €
 - VOIRIE (reliquat) 17 300,00 €
 - o Part restant à la charge de la commune : 25 832,68 €
- **APPROUVE** le plan de financement qui précède.
- AUTORISE Monsieur le Maire à porter le projet et à accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.
-

FACTURATION POUR ALIMENTATION FRAUDULEUSE EN EAU POTABLE A PARTIR D'UNE BOUCHE INCENDIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été constaté un problème d'alimentation en eau potable sur une partie du point haut de la commune. Il s'avère que cette pénurie a été provoquée par un branchement illégal à partir d'une bouche incendie (fait constaté par un adjoint et un employé communal) et il est proposé à l'assemblée d'estimer le volume et de facturer à l'usager la quantité prélevée de manière frauduleuse sur le réseau.

Le Conseil, ayant ouï, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de facturer 1 000 m³ d'eau au prix de 1.48 € le m³ (1.15 € le m³ + 0.33 € taxe redevance pollution) soit la somme de 1 480 € à Monsieur Christian RISPAL.

INFORMATIONS DIVERSES :

MISE EN PLACE DE LA PRIME DU POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE. Afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

CIRCULATION CHEMIN DE LA CROIX MARIOT : Pour répondre à la demande des riverains de cette voie, un arrêté sera pris pour mettre en place une circulation à sens unique.

CROIX DU CHAMP DE FOIRE : Madame Eliane GOY donne lecture d'un message de Monsieur Philippe GUERIN qui s'engage à finaliser le travail de restauration qui lui a été confié. Cette opération devrait se terminer courant mars 2024. La croix est restaurée et la taille de la pierre pour réaliser le socle à l'identique est en cours.

**Fin 2024, Pascale CHABAUD prendra sa retraite.
La commune recherche donc un(e) secrétaire de mairie.
Poste à pourvoir rapidement, pour formation avec Pascale avant de prendre le relais.
Pour tout renseignement, contacter le 04 73 71 90 13.**

Sur le site internet de la commune vous trouverez toutes les informations utiles et pratiques : les procès-verbaux de réunions de conseil municipal, les bulletins municipaux, l'agenda des manifestations et différents services sur la vie locale. N'hésitez pas à le consulter : <https://egliseneuedentraigues.fr>

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS CONNUES A CE JOUR

| | |
|---|---|
| SAMEDI 24 FEVRIER | Concours de belote à 20h30 – (Bouchon & Buron) |
| VENDREDI 15 MARS | Sancy Snow Jazz à 20h30 |
| SAMEDI 16 MARS | Concours de belote à 20h30 - (club de l'Amitié) |
| SAMEDI 23 MARS | Assemblée générale ACIER à Egliseneuve des Liards |
| DIMANCHE 24 MARS | Repas dansant – Michel Chevarin – (club de l'Amitié) |
| SAMEDI 18 MAI | Grande foire traditionnelle aux plantes et aux volailles (matinée) |
| SAMEDI 1 ^{er} JUIN | Théâtre avec la troupe des 13 vents de Ceyrat à 21h |
| 12-13-14 et 15 JUILLET | Fête patronale |
| MERCREDI 17 JUILLET | Journée du Livre (Les Amis d'Egliseneuve) |
| DU 20 JUILLET AU 4 AOÛT COURANT AOUT | Exposition Henri Andraud – (Les Amis d'Egliseneuve) Exposition de peintures salle du foyer rural |
| SAMEDI 26 OCTOBRE | Concours de belote à 20h30 - (club de l'Amitié) |

Culture et patrimoine

La 21^{ème} journée du livre ce mercredi 19 juillet a attiré de nombreux visiteurs. Une vingtaine d'auteurs ont répondu à l'appel pour nous présenter leurs œuvres.



Trois concerts ont été présentés cet été

L'orchestre National de Ukulélés, avec Stéphane Arbon, Claude Jardin, Isabelle Bazin, Christophe Bardon et André Bousset, a donné, le jeudi 27 juillet, un spectacle original, plein d'humour et de finesse dans la salle du foyer rural.



Une Grande première cette année pour Classic Tour, organisée par la Communauté de Commune du Sancy en partenariat avec Diapassion 440 : quinze jeunes musiciens déjà virtuoses, issus pour la plupart du Conservatoire de Paris, se sont lancés pour une tournée dans le massif du Sancy.

En raison des intempéries le jeudi 3 août ce concert s'est déroulé dans la salle du foyer rural.



Pour la deuxième année, Sancy Tour s'est produit dans la cour de l'école. Cette fois Spélim, auteur, compositeur, chanteur et Comme John, deux sœurs, auteures et compositrices originaires de Clermont-Ferrand sont venues enchainer nos oreilles.



Le 9 août, le chœur de notre petite église a retenti des voix harmonieuses et du violoncelle de l'ensemble de musique sacrée Ruscino - Nunc Dimits qui nous a offert différentes polyphonies du XVIIe siècle à nos jours sous la direction d'Olivier Sans.



Octobre Rose est arrivé à Egliseneuve

Soixante-quinze participants étaient réunis le 8 octobre dernier au profit de la ligue contre le cancer pour une marche organisée par l'antenne de Besse. Deux circuits de 6 et 12 km étaient proposés, sous un soleil radieux et dans une ambiance très chaleureuse.

Azra, 4 ans, la plus jeune participante a tenu bon sur l'ensemble du petit parcours. A l'arrivée une collation offerte par la municipalité attendait les marcheurs.



Exposition de peintures et d'émaux

Du 9 au 16 août les visiteurs ont découvert une magnifique exposition au foyer rural présentée par cinq peintres locaux. Quelques créations de l'atelier peinture du club de l'Amitié ont complété la galerie. Un vernissage a célébré son ouverture.



De gauche à droite : Elisabeth Vouillon, Martine Blavignac, Philippe Farigoul, Huguette Pissavy et Sylvie ratail



Vernissage



La Mémoire des Marchands de Toile poursuivra en 2024 le formidable récit de ces migrants, issus et attachés au Cézallier et à l'Artense, leur « terre sainte », qui ont essaimé à travers la France et l'Algérie. C'est un parcours plein de reconnaissance et de nostalgie comme il est magnifiquement illustré par la vidéo réalisée par Romain Rondeau à partir des documents rassemblés sur le nouveau site web :

lamemoiredesmarchandsdettoile.blogspot.com

Le succès de la conférence du 5 août 2023, « La mémoire des marchands de toile, représentation et imaginaire », est un encouragement pour l'association et participe d'une redécouverte de ce que les marchands de toile, devenus les négociants voyageurs, étaient et ont apporté au « pays ». Ce narratif contribue à réveiller cette mémoire des marchands de toile inscrite dans notre inconscient patrimonial.

Marie-Hélène Lafon a raconté sa découverte au Pays de la Santoire des marchands de toile qui revenaient chaque année au pays dans leurs belles demeures : elle en fait des porteurs de rêve et de mythologie dont Achille serait l'ancêtre des colporteurs. Marion Krautaher, en voisine, a évoqué le portrait savoureux des marchands de toile dans les ouvrages de Marie-Aimé Méryville dont elle est une spécialiste. Quant à Carole Anne Servagnat, elle nous a conté « Les sept fils d'or », inspiré par l'histoire des marchands de toile.

L'association a d'autres projets pour 2024 : d'abord un nouvel événement, temps fort et élément d'attractivité désormais de la saison estivale à Egliseneuve-d'Entraigues à laquelle la municipalité apporte un soutien constant ; avec l'aide du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la contribution de la Caisse locale du Crédit Agricole. Un livre est également en préparation grâce à la maison d'édition La Flandonnière.

En 2024 l'association envisage une réorganisation de l'exposition autour de la Maison des fromages et de l'Arche en redéployant matériels et documents, en particulier la maringote, entreposés à l'ancienne caserne des pompiers.

Vie associative

Une fête patronale réussie sous un soleil de plomb

Repas et karaoké



Soirée concert avec Chris Evans



Jeux pour enfants



Théâtre avec « Li Licapla »

A l'initiative du club de l'Amitié et sous la houlette de Martine Blavignac la troupe « Li Licapla » composée de comédiens amateurs a présenté une série de sketches inspirée de films humoristiques, dont la partie de cartes jouée en patois.

Gérard et Jean-René



Gisèle et Simone



La troupe au complet



Bonne soirée belote



Répondant à l'invitation du club de l'Amitié trente équipes étaient inscrites le 18 mars dernier pour « cartonner » salle du foyer rural. Une belle soirée pour tous. Rendez-vous est pris pour le prochain concours.

Vie scolaire et périscolaire

L'école est finie...



Dernier déjeuner à la cantine sous le frais ombrage



Vive les vacances !

... et recommence

Dix-neuf élèves ont fait leur rentrée le 4 septembre dernier dont neuf en section maternelle. Rozen ayant opté pour un travail à temps partiel c'est Thérèse qui assure son remplacement le vendredi.



« Les sept nains » qui sont en fait neuf à Egliseneuve, font maintenant la sieste dans le réfectoire nouvellement aménagé à cet effet.



Petite cantine... mais grande cuisine

Des plats délicieux et des assiettes bien préparées ont été servis pour le repas de Noël aux enfants de l'école, auquel participaient le personnel pédagogique et quelques élus.



Marché de Noël au foyer rural

Comme chaque année l'association « Bouchon & Buron » a présenté son marché de Noël regroupant une vingtaine d'exposants venus proposer leurs créations : bijoux, déco etc... Pour l'occasion l'association a organisé un repas ; les cent quatorze convives se sont « léché les babines ». La recette de la tombola a été reversée au profit du Téléthon pour un montant de 150 €.



Les « Petites Canailles » ont fait leur marché

Mercredi 20 décembre les « Petites Canailles » proposaient sur le marché des paniers garnis « gourmands » ou « bien-être » confectionnés de leurs petites mains agiles, ainsi que des boissons chaudes et des pâtisseries.



Informations diverses

Inauguration

Le samedi 8 juillet à 11h, à l'initiative de Jean-René Tournadre, président de l'association des « Amis d'Egliseneuve », une plaque en mémoire de Fernand MINET, mort pour la France en 1944, a été inaugurée au plan d'eau d'Entraigues. Elle est fixée sur une croix de Lorraine confectionnée et offerte à la commune par Jean-Paul Chassagne. Le pot de l'amitié à la mairie a clôturé la cérémonie.



Cérémonie du 11 novembre pour le 105^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918.

« Mort d'un berger » est un téléfilm réalisé par Christian Bonnet sur un scénario de Catherine Ramberg, avec Anny Duperey, tourné dans le massif du Sancy. Une séquence, avec deux jeunes comédiens, a été prise à la cascade du Bois de Chaux le 3 août dernier.



Une passerelle toute neuve enjambe maintenant la Rhue sur le sentier du pont de la Croix Marquis.



Travaux sur le réseau d'eau communal



Financé
par



Des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable ont eu lieu sur le territoire communal. Ces derniers estimés à la somme H.T. de 190 008 €, ont été subventionnés sur la base H.T. de 90 904 € avec une aide de 30 % de l'Agence de l'eau Adour Garonne, soit la somme de 27 271€.

Adressage des communes

Poussé par les services de l'Etat l'adressage jusqu'ici conseillé devient obligatoire dans les petites communes à compter de juin 2024.

Comme cela existe déjà dans le bourg d'Egliseneuve l'adressage précis va s'étendre dans les hameaux. Chaque chemin aura son nom, chaque maison son numéro et de nouveaux panneaux fleuriront au bord des routes, ce qui permettra d'améliorer la sécurité et l'efficacité des services d'urgence, de la police, de la gendarmerie, de la Poste et des livraisons...

Par ailleurs les habitants du bourg qui n'ont pas encore affiché leur numéro peuvent venir le retirer en mairie (avec les vis nécessaires) à partir du 20 janvier.

Retrait d'argent au magasin VIVAL



Depuis le 1^{er} juillet 2023 le magasin VIVAL propose un service gratuit de retrait d'argent lorsque vous payez vos courses aux caisses par carte bancaire.

Le paiement des achats doit être effectué uniquement par carte bancaire ou carte bancaire Casino. Le retrait d'argent est possible entre 10€ et 60 € par tranche de 10€.

La féerie et ses coulisses

L'édition 2023 de la fête des Sept Frères s'est encore une fois close sur un somptueux feu d'artifice.

Merci aux Chinois pour leur découverte, vers l'an 1000, des vertus de cette poudre noire qui, après quelques siècles de perfectionnement, enchante nos yeux et ponctue nos célébrations. Jamais blasés, les « ah » et les « oh » éblouis fusent toujours avec autant d'émerveillement, au rythme de « la belle bleue » ou « la belle verte » qui entrecroisent leurs brins de lumière au-dessus de nos têtes, éclipsant les étoiles, dans un flamboiement de big bang originel.



Pourtant on constate depuis peu que, dans certaines grandes villes, sa Majesté Feu d'Artifice, fleuron de toute réjouissance populaire, se voit détrônée par d'autres magiciens : drones, laser, etc ... Que lui reproche-t-on ? Quels chefs d'accusation justifient donc un tel procès ?

- *Son coût peut-être : 3000 euros environ pour Egliseneuve, mais jusqu'à 600 000 pour celui de la Tour Eiffel.*
- *Son potentiel incendiaire, notamment par grande sècheresse.*
- *Ses reliquats polluants sur le sol.*
- *Selon les associations de protection de la faune, son impact sur les animaux domestiques et sauvages, notamment les oiseaux (cf les sites Internet ci-dessous) :*

<https://www.santevet.com/articles/dangers-des-feux-d-artifice-comment-protger-son-chien>

<https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/22510-feux-dartifice-un-fleau-aussi-pour-les-animaux-sauvages/>

Des communes de plus en plus nombreuses expérimentent des feux d'artifice silencieux, à base de petites fusées électriques, réutilisables. Frustration, peut-être, pour certains habitants qui considèrent les détonations indissociables de la fête ... A chacun de se forger son opinion.

Les traditions constituent les fibres de notre lien social. Espérons que nous pourrions conserver, sous une forme ou une autre, la précieuse magie de ces ivresses lumineuses à laquelle, petits et grands, nous tenons tant !

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :



- 21% des dépenses énergétiques des communes
- 32% de la consommation d'électricité des communes
- 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*

- 1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
- Coût en énergie d'un point lumineux*

| | | |
|------------------------|------------------------|------------------------|
| 89€/an | 51€/an | 39€/an |
| Fonctionnement continu | 6h de coupure par nuit | 8h de coupure par nuit |

*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/08/2023

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES
ÉCONOMIES
BUDGÉTAIRES

30% d'économies sur la
facture d'électricité

**pour une coupure de 5h par nuit*

LIMITER LA
CONSOMMATION
D'ÉNERGIE

Jusqu'à **70%** d'économies sur
la consommation

**en rénovant le parc d'éclairage public et
en appliquant une extinction nocturne*

PROTÉGER LA
BIODIVERSITÉ

L'éclairage nocturne a un effet
néfaste sur la faune et la flore et
participe à la perturbation du cycle
de reproduction de certaines
espèces nocturnes.

PRÉSERVER LE CIEL
NOCTURNE

Les halos lumineux qui entourent
les communes trop éclairées
limitent l'observation du ciel.

GARANTIR UNE
MEILLEURE QUALITÉ
DE NUIT

L'être humain est un animal diurne,
qui a un rythme biologique bien
défini : actif le jour et se reposant la
nuit. Il faut donc prévenir les
lumières intrusives la nuit.

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éclaire-t-on
l'espace public ?

- Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune.
- Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

L'extinction de l'éclairage
public augmente-t-il
l'insécurité ?

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA
COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.

CENTRE TERRITORIAL
D'AIDES AUX ASSOCIATIONS
ET PARTICULIERS


**France
services**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...
**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**

EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

Un jeudi sur deux de 9 h 15 à 12 h 15
Semaine impaire

2 AGENTS
À VOTRE SERVICE



*Retrouvez toutes les dates du passage du Bus France Services en consultant le site internet www.saint-germe-champagnelle.fr ou en téléphonant à la mairie au 04 73 87 35 10.

L'État et ses partenaires sont à vos côtés :



adil
du Puy-de-Dôme

Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?

Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?

J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?

J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?

J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?

**Pour toutes les questions juridiques, financières
ou techniques sur le logement et l'habitat,
le bon réflexe c'est l'ADIL !**

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits

04 73 42 30 75 www.adil63.org



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

La promeneuse des quatre saisons

Vous avez sûrement déjà vu, car on ne peut la rater, cette petite silhouette qui hante rues et venelles de notre village du square au foirail, ou nos chemins périphériques ... Dans une main son téléphone, dans l'autre la baballe qu'elle jette par moments à son inséparable Lilas, qu'il neige ou vente comme par grand soleil, elle marche, sous son bonnet rouge ou son chapeau.

Martine ne se repose sans doute jamais. Car quand elle n'arpente pas le village, elle participe très activement à son animation : théâtre, écriture, peinture ... trois cordes majeures à son arc, sans parler des menus travaux sous-jacents qu'elles impliquent.

Martine est arrivée à Egliseneuve en 1989, dans le sillage de son mari Alain nommé ici. Très vite elle s'intègre en tant qu'actrice à la troupe de théâtre de l'Escourdou constituée depuis déjà un certain temps. Deux années plus tard elle en devient la présidente. Aux comédiens adultes se joignent bientôt les « ados », puis les enfants. Parallèlement, des communes avoisinantes, informées de ses réussites par le bouche à oreille, sollicitent son intervention. Elle se retrouve donc impliquée dans plusieurs ateliers à la fois. Certains des enfants dont elle a contribué à révéler la vocation sont d'ailleurs devenus des comédiens professionnels, d'autres ont pris en main de nouveaux groupes. Martine se consacre aussi aux activités périscolaires auprès des élèves de son mari.

Le théâtre ne brade pas ses exigences. Il faut présenter un spectacle chaque année. Martine choisit le répertoire, conçoit toute la mise en scène, fabrique les décors à partir de matériaux à sa portée – carton, vieux draps sur lesquels elle peint ... - tâches qui requièrent des talents de bricoleuse en plus de ceux d'artiste. Il faut en outre déployer des compétences de manager pour maintenir une bonne entente au sein du groupe ; une attention sans faille pour cadrer voire recadrer parfois les énergies tout en restant à l'écoute de chacun ; des capacités de communication pour permettre aux acteurs de visualiser peu à peu le but vers lequel elle veut les mener ; et aussi beaucoup de tact et de patience pour aider les débutants à vaincre leur trac.

L'Escourdou connaît une période de sommeil, puis revient avec les Bodin's, promu « Boudin's » par la grâce de Martine. Des vidéos ont immortalisé ces moments de gags, pas tous prévus mais toujours désopilants, où l'une perd sa jupe et l'autre sa moustache ; pour les spectateurs, les erreurs ou maladresses font partie du charme, et le rire leur donne toujours la réplique. Martine alias Maria, « femme orchestre » qui unifie tous les sketches, le dos courbé sur sa canne (position sans doute bien inconfortable), demeure en scène d'un bout à l'autre de la représentation.

L'Escourdou a récemment laissé sa place aux Licapla, surnom des Egliseneuvois. « Lèche plat » peut suggérer l'avarice de ceux qui ne « laissent perdre » aucune miette du repas, en Auvergnats plus qu'Auvergnats ; mais aussi, ou plutôt, évoquer le palais de fins gourmets. Une interprétation, d'ailleurs, n'exclut pas l'autre ... Les Bodin's tiennent toujours une grande place dans cette nouvelle version, mais accueillent des personnages venus d'autres horizons, que Martine a invités. Car bien sûr, c'est toujours elle qui sélectionne les extraits, et qui parfois, pour les besoins de la cause, et afin d'attribuer à chacun un rôle qui lui convient, écrit ou réécrit des dialogues.

Martine adore écrire. Elle a d'ailleurs exercé la mission de correspondante du journal La Montagne pendant plusieurs années. Son imagination répond toujours présente à la moindre invitation. Ainsi, lorsque la Communauté de Communes a décidé de baliser des itinéraires de randonnée, Martine a bien voulu composer la conversation de Julia et Toinou, dans la carriole tirée par l'ânesse Ficèle, au long des étapes de la balade « de vachàs, de mounde, de fromajou » que Monsieur le Maire a baptisée et dont Sylvie (Ratail) a dessiné le logo.*

Sous la plume de Martine, un autre spectacle couve pour la prochaine saison de Li Licapla. Mais chut !... ne déflorons pas la surprise.



Quant à la peinture, Martine a manifesté ses dons à plusieurs reprises au bénéfice de notre commune. Le Christ devant l'église lui doit des couleurs retrouvées. Il a fallu avant tout qu'elle le décape entièrement, qu'elle remodèle au silicone certaines parties abîmées. Ensuite seulement venait le défi principal : rester fidèle à l'original, tout en prenant en compte les acquis actuels de l'histoire. Cela en hiver, dans le froid d'un local non chauffé. Le résultat a emporté l'adhésion des croyants, et aussi celle des autres.

Cette année, l'organisateur du festival Godiv'art a demandé à Martine une contribution. Pari accepté, le thème l'inspirait. Une vieille porte quasi pourrie, après décapage par ci, ponçage par là, duo des pinceaux conjugués de Martine et Philippe (Farigoule) puis plusieurs couches de vernis à bateau, s'est métamorphosée en jardin fleuri.

En août, Martine expose ses aquarelles au côté de celles d'autres peintres locaux. Pas encore persuadée de leur qualité, elle s'étonne toujours qu'on veuille les lui acheter ... Quand elle ne déambule pas avec Lilas, on peut la voir, parfois, assise sur un tabouret, occupée à accrocher un coin d'Egliseneuve sur sa toile, parfois pour elle-même, souvent pour honorer une commande. C'est donc tout naturellement que le club de l'Amitié lui a confié l'animation de l'atelier peinture.

Tous ces précieux dons, Martine les a développés sans formation particulière, « sur le tas » dit-elle. Elle les portait en elle en naissant et ils se sont épanouis avec l'expérience. Quelle chance pour nous qu'elle les offre avec autant de dévouement à la commune !

Merci, Martine !

**ce qui, tout le monde l'aura compris, signifie : « des vaches, des gens, du fromage »*

Carole Anne SERVAGNAT assure désormais la fonction de correspondante du journal « LA MONTAGNE » (édition d'Issoire) pour les communes d'Égliseneuve, Saint-Genés et Espinchal.

Elle assure également cette même fonction au journal « LE SEMEUR » pour les communes d'Égliseneuve et Espinchal.

Pour tous vos événements prévus ou passés vous pouvez la contacter :
par tel. 06.26.71.99.11 ou courriel : carola.servagnat@laposte.net

Fleurissement du bourg : appel aux bonnes volontés



Claire Béghin, notre pharmacienne, propose de semer des graines "au naturel", non dans des contenants achetés à prix d'or, mais en pleine terre, dans chaque petit recoin où le goudron des rues ou les pierres des murs ne l'empêchent pas d'affleurer. On pourra privilégier des espèces vivaces, sobres en eau ou faciles à désaltérer de temps en temps par un petit geste du voisinage. Tous les surplus de vos parterres seront bienvenus. Claire veut bien coordonner les vocations jardinières.

Vous pouvez la rencontrer les lundi ou mardi directement à la pharmacie.

Etat civil 2023



Naissances :

JAFFRE Paul, Yves

Mariage :

ORLHIAC Fleur, Pierrette et ANTUNES Aurélien

Décès :

BAPT Henri, Pierre

BATTUT Colette, Renée épouse MOINS

BLANCHET Huguette, Laure, Pierrette épouse CHAUVET

CHABAUD Marguerite, Mauricette, Annie épouse VAISSAIRE

Nos services et associations

CAFÉ DE LA POSTE

TEL : 04 73 71 91 07

BAR DU CHEVAL BLANC

TEL: 04 13 71 91 29

BAR DE L'HOTEL DU NORD

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 28

AUBERGE DES CASCADES

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 76

HOTEL DE LA PROVIDENCE

Route de Besse

TEL : 04 73.71.90.03

LA GRANGE D'ENTRAIGUES – BAR CHAMBRES D'HÔTES

TEL : 06 13 53 56 74/09 51 05 75 06/

SALON DE THÉ – CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES "Le chalet familial"

4, rue du Riou Cros

TEL : 07 66 08 52 44

au.chalet.familial@gmail.com

BAR « ROAD RUNNER » SNACK - CHAMBRES D'HÔTES

Route de Besse

TEL : 06 17 79 77 20/06 33 87 50 79

Boulangerie MORILLAT ouvert 7h30-13h, (fermé le lundi)

TEL : 04 73 88 61 87

Epicerie VIVAL (fermé le lundi)

TEL : 06 01 75 51 17

TABAC-PRESSE, SOUVENIRS (fermé l'après-midi)

FALGOUX Lydie

TEL : 04 73 71 95 07

TAXIS

LAC Jean-Louis - transport assis 24/24

TEL : 04 73 71 94 44

LADEVIE David

TEL : 06 69 58 64 83

BROCANTE

AMBLARD Marcel

TEL : 04 73 71 91 60

STATION SERVICE (ORCEYRE) (automate 24/24)

BUREAU DE POSTE

ouverture :

mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h
samedi de 8h30 à 11h

heure de levée du courrier/chrono/colis

mardi, jeudi, vendredi : 10h30

mercredi : 11h30 - samedi 10h45

GARAGE AUTOMOBILE

Garage d'Entraigues

BOULOGNE Guillaume

TEL : 04 73 56 18 15 /06 45 98 62 59

FUEL TRANSPORT

VERDIER Pascal

TEL : 06 84 16 55 69

COUVERTURE ZINGUERIE

BAPT Christian

TEL : 04 73 71 91 11

PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGISTE

ESCALIER Laurent

TEL : 04 73 71 90 88

TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT

GOMINARD Robert

TEL : 04 73 71 91 07

PLANE SYLVERE

TEL : 04 73 71 94 98

CARRIERE CTPP

TEL : 04 73 71 92 57

COMMERCE DE BESTIAUX

ECHAVIDRE Luc

TEL : 04 73 71 91 18

VIDAL Robert

TEL : 04 73 71 94 00

ARTISAN D'ART

"MAISON VAN STIJN"

TEL : 04 73 71 53 28

COIFFURE (fermé le lundi)

AUGUIN Cathy

TEL : 04 73 71 93 65

COMITÉ DES FÊTES

CLUB DE L'AMITIÉ

LES AMIS D'ÉGLISENEUVE

BOUCHON & BURON

LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILES

LES PETITES CANAILLES D'ÉGLISENEUVE

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Laurent MARION

06 20 12 57 37

Roger VIDAL

06 62 40 18 81

Eliane BÉGUOIN

06 77 40 89 22

Brigitte ECHAVIDRE

07 87 26 79 11

Jean-François SERRE

06 81 30 75 09

Lucile DIF

06 07 64 46 24

Philippe GUITTARD

06 24 75 33 33

Directeur de publication : Didier CARDENOUX
Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET



Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez-de-Chaussée de la Maison des Fromages
Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98
Courriel : egliseneuve@free.fr